

2017-18



AFFICHE LE : 13/10/17  
RETIRE LE : 13/12/17

**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE  
COMMUNE DE GIVRY**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT N° P 2017-12**

**OUVERTURE AU PUBLIC D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC  
ETUDE NOTARIALE « MAITRE CAROLE REVOIRARD-PARISOT »**

**Vu** le Code des Collectivité Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;  
**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles, L 111-8-3, R 111-19 à R 111-19-26 et R 123-1 à R 123-21 ;  
**Vu** le décret n°95-260 du 08 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;  
**Vu** le décret n°73-1007 du 31 octobre 1973 relatif à la protection contre les risques incendie et de panique dans les établissements recevant du public (E.R.P.) qui a été codifié sous les articles n° R 123.1 à R 123.55 et R 152.4 et R 152.5 du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H .) ;  
**Vu** le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public (E.R.P.), des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation ;  
**Vu** le décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;  
**Vu** l'Autorisation de Travaux (AT) n° 071.221.17.E.0007 accordée le 04 octobre 2017 à Maître REVOIRARD-PARISOT Carole pour l'aménagement d'une étude notariale dans un local existant sise n°38 rue de la République - 71640 GIVRY ;  
**Vu** l'avis favorable d'ouverture au public d'une étude notariale de la commission de sécurité en date du 29 septembre 2017, de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône en date du 14 septembre 2017, établissement ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie de type W ; effectif : < 20 personnes.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY**

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1 :**

L'étude notariale de Maître Carole REVOIRARD-PARISOT sise n°38, rue de la République - 71640 GIVRY de type W, 5<sup>ème</sup> catégorie, d'un effectif inférieur à 20 personnes, est autorisée à ouvrir au public à compter du 01 octobre 2017.

**ARTICLE 2 :**

L'exploitante est tenue de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et d'accessibilité (Décret n°95-260 du 8 mars 1995).

## ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT N° P 2017-12

### ARTICLE 3 :

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

#### Lundi, mardi et jeudi :

De 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

#### Vendredi :

De 9h00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

#### Mercredi :

De 9H00 à 12H00

#### Mercredi après-midi et samedi matin :

Sur rendez-vous

### Fermeture le dimanche

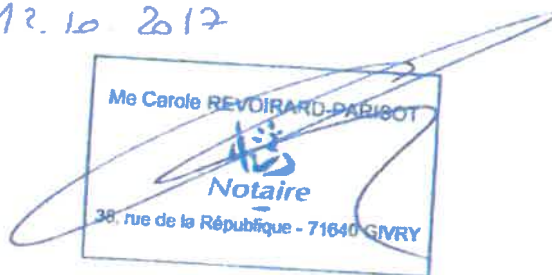
### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitante. Une ampliation sera transmise à :  
Monsieur le Préfet de Saône et Loire,  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Givry.

Remis à l'exploitante le : 12.10.2017

### Signature

Fait à Givry, le 10 octobre 2017



Le Maire,  
Juliette Méténier-Dupont



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Méténier-Dupont'.

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 12/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/10/2017